

Réglementations chambres d'hôtes DDCCRF de Vaucluse

Toute réservation doit être accompagnée d'un acompte équivalent à 30% du séjour, le solde doit être réglé le jour de l'arrivée.

Annulations:

-Si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour l'acompte reste acquis au propriétaire.

-Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

Acompte de 30% correspondant au premier versement à valoir sur le montant total du séjour. Il implique un engagement ferme du client et du commerçant. Après versement de l'acompte la réservation ne peut plus être annulée ; le client qui se rétracte doit payer la totalité du prix du séjour et peut -être condamné à payer des dommages-intérêts.

-En cas de séjour écourté le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire

Tarifs:

-Basse saison : 72€ en chambre double avec le petit déjeuner inclus.

-Haute saison: du 15 juin au 15 septembre : 77€ en chambre double avec le petit déjeuner inclus.

Taxe de séjour : 1€ par jour et par personne.

Heure d'arrivée entre 9 heures et 13 heures ; les chambres doivent être libérées à 11 heures le matin de votre départ.

En haute saison les réservations d'une seule nuit ne se prennent que dix jours avant la date effective de réservation.

Merci